



Affaire 03-300625

Petites Villes de Demain – dépôt du dossier de classement
de la commune en Station de Tourisme

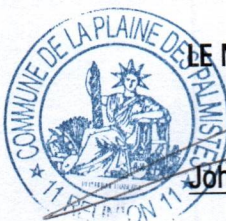
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 26 juin 2025 (faute de quorum lors de la séance du 26 juin 2025 dont convocation a été faite le 20 juin 2025) et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **17**

Absents : 07

Procurations : 05

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Joan DORO

 **LE MAIRE,**
Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

----- EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **TRENTE JUIN** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Marie-Hélène **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Érick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Joseph **Luçay CHEVALIER** conseiller municipal – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Emilie **NALEM** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale

PROCURATION(S) : Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe à Sabine **IGOUFFE** – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint à Gina **DALLEAU** – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Johnny **PAYET** – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Sonia **ALBUFFY** – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale à Joan **DORO**

Publicité faite le 04 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 03-300625

Petites Villes de Demain – dépôt du dossier de classement de la commune en Station de Tourisme

Le Maire rappelle que La Plaine-des-Palmistes, classée commune touristique par arrêté préfectoral n°2207 2021, aspire désormais à obtenir le classement en Station de Tourisme. Cette distinction permettra à la commune de renforcer son attractivité, de structurer son offre touristique et de mobiliser des financements pour développer ses équipements et services en faveur des visiteurs.

Par rapport aux autres territoires qui composent l'offre touristique de La Réunion, la commune axe son projet touristique autour du repos et de la possibilité de se ressourcer. Cette philosophie est également celle qui est partagée avec les différents porteurs de projets économiques, soucieux de proposer une offre de produits et de services touristiques qui s'intègre parfaitement au territoire.

Ainsi, le classement en Station de Tourisme permet de valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du territoire tout en favorisant le développement d'une offre d'hébergements adaptée aux attentes des visiteurs : hôtels classés, chambres d'hôtes, hôtel à ciel ouvert, auberges de jeunesse parmi les différentes structures existantes ou en cours de réflexion. Il vise également à renforcer les infrastructures dédiées aux touristes, notamment en matière d'accueil, d'information et de signalétique ; à court terme, le Cœur de Ville accueillera une bagagerie automatique, permettant aux touristes, notamment ceux de passage, de faciliter leur mobilité en toute sécurité. L'évènementiel constitue un levier important dans cette démarche, à travers la mise en valeur des manifestations culturelles et agricoles qui participent à la richesse du patrimoine local. La commune souhaite inscrire son développement touristique dans une perspective durable, en mettant en avant la préservation de la biodiversité et la promotion de pratiques responsables.

Afin de répondre aux exigences de ce classement, plusieurs actions ont déjà été engagées. La structuration de l'accueil et de la signalétique touristique sera renforcée grâce aux travaux d'aménagements des pôles d'entrée Pyramide et Bras des Calumets, portés par la CIREST dans le cadre du programme PIVE. Parallèlement, la modernisation des infrastructures numériques, par le biais d'installation de bornes Wi-Fi permettra de faciliter l'accès à l'information.

Le développement de l'offre d'hébergements se poursuit avec l'extension de certaines structures hôtelières et l'installation de nouvelles, tandis que des dispositifs améliorant la sécurité et la gestion des flux touristiques sont mis en place (suppression de radiers, aménagement de pistes cyclables en plusieurs phases, amélioration du dispositif de vidéosurveillance, etc.). Dans une volonté affirmée de promouvoir l'écotourisme, la mise en gestion concertée de la Pandanaie figure également parmi les initiatives phares.

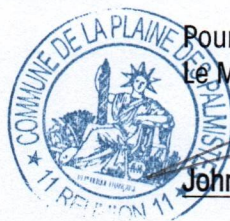
L'obtention du classement permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement renforcé des partenaires institutionnels et d'accéder à des financements dédiés au développement touristique. Pour mener à bien cette démarche, le dossier complet devra être soumis à la Préfecture au courant du mois de juillet 2025. Conformément aux articles R133-37 et suivants du code du tourisme, le dossier de classement qui sera présenté au Préfet est annexé à la présente délibération. Il concerne l'intégralité du territoire de La Plaine-des-Palmistes. A réception du dossier complet, le Préfet disposera d'un délai de trois mois pour instruire la demande de classement.

En cas de difficulté d'ouverture, le dossier est consultable auprès de la direction générale des services.

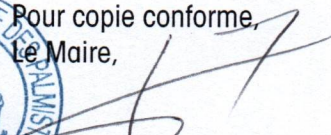
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la démarche de classement en Station de Tourisme et le dépôt du dossier de demande associé,
- **MANDATE** le Maire pour suivre les démarches administratives nécessaires,
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'indisponibilité l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette demande.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

ANNEXE II

MODELE NATIONAL DE DOSSIER DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME
Collectivité sollicitant le classement : Commune de la Plaine des Palmistes <i>Joindre au dossier la délibération</i>
Périmètre du classement en station de tourisme : Ensemble de la commune N° INSEE de la commune : 219 740 065 00012 <i>Joindre un plan en cas de classement d'une fraction de commune</i>
Date de la dénomination touristique de la collectivité entrant dans le périmètre du classement : 2 novembre 2021 – Classement en Commune Touristique <i>Joindre l'arrêté de dénomination touristique</i>
(Cadre réservé à la préfecture) Date de dépôt du dossier :
(Cadre réservé à la préfecture) Date de complétude du dossier :

Conditions d'octroi du classement	Éléments justificatifs versés au dossier
1° Accès et circulation dans la commune touristique	
Présence d'une signalisation routière, cyclable et piétonne de jalonnement vers l'office de tourisme et les lieux touristiques.	Page 6 et 7 de la note ANNEXE 4
Mise à disposition, à titre gratuit ou payant, d'au moins un mode actif ou alternatif à la voiture individuelle permettant : - la mobilité sur le territoire de la commune et l'accès aux principaux lieux touristiques, - et, le cas échéant, la desserte des principaux lieux touristiques depuis la gare ferroviaire ou routière. La commune assure l'information relative à cette mise à disposition et, le cas échéant, à cette desserte	Page 6 et 7 de la note
Mise à disposition sur le territoire de la commune d'un accueil, de services et d'infrastructures spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo.	Page 7 de la note https://www.reunionet.fr/loisurs/velo-explore-reunion/ https://ebikeaventures.com/produit/rando-vttae-foret-bebourg/
2° Accès à internet	
Implantation, dans au moins deux espaces publics distincts, d'un accès gratuit et permanent à un réseau wifi, assorti d'une communication incitant à la sobriété numérique	Page 8 de la note
3° Hébergements touristiques dans la commune	
Présence d'au moins une offre hôtelière et de trois autres types d'hébergement parmi ceux visés à l'article R. 133-33 du code du tourisme.	Page 9 et 10 de la note ANNEXE 5
Classement, en application des dispositions de l'article L. 141-2 du code du tourisme, d'au-moins soixante-dix pour cent de l'offre d'hébergements touristiques marchands relevant de la compétence de l'organisme mentionné à cet article.	ANNEXE 6
4° Accueil, information et promotion touristiques sur la commune	
Présence d'un office de tourisme de catégorie I, ou d'un bureau d'information touristique relevant d'un office de tourisme intercommunal de catégorie I et répondant aux exigences en matière d'accueil en langues étrangères et d'ouverture au public de cette catégorie.	ANNEXE 7 et 8
5° Services de proximité	
Présence sur le territoire de la commune des commerces suivants : « - des services de restauration ; « - des commerces de bouche ; « - un service bancaire ; « - un service de consommation courante ; « - pendant la période touristique, un marché hebdomadaire favorisant la commercialisation de produits locaux ou dont le mode de production et de distribution est respectueux de l'environnement.	Page 12 et 13 de la note ANNEXE 9
Présence d'une offre pharmaceutique sur le territoire de la commune ou présence d'une officine	Page 12 et 13 de la note ANNEXE 11

de pharmacie dans un rayon de vingt minutes de trajet automobile.	
Présence d'autres professionnels de santé sur le territoire de la commune ou dans un rayon de vingt minutes de trajet automobile.	ANNEXE 10
6° Activités et équipements sur le territoire de la commune touristique	
La commune propose pendant la période touristique des activités journalières variées dont le programme est diffusé par l'office de tourisme, ou par le bureau d'information touristique, et elle répond à au moins 5 des critères suivants :	Page 14, 15 et 16 de la note
a) Bénéficie de la marque d'Etat « Destination pour tous » ou présence d'au moins deux établissements labellisés « Tourisme & Handicap ».	
b) Présence d'au moins un restaurant dont le chef est distingué par le titre de maître restaurateur, ou d'au moins un restaurant utilisant des produits locaux et engagé dans une démarche plus respectueuse de l'environnement	Page 14 de la note Restaurant de L'hôtel le Tuit-Tuit https://tuit-tuit.com/nos-engagements/
c) Organisation régulière de visites d'entreprises du patrimoine vivant, d'établissements industriels, commerciaux ou artisanaux, ou d'exploitations agricoles ouvertes aux touristes pour la présentation de leur activité et, le cas échéant, la vente de leurs produits.	Page 14 de la note L'association les Producteurs Nout' Goyaviers https://assoce.fr/waldec/W9R3001447/LES-PRODUCTEURS-NOUT-GOYAVIERS-
d) Organisation par la commune, ou avec son soutien, d'un événement majeur, annuel ou biennal, de nature culturelle ou de mise en valeur de productions artisanales ou gastronomiques ou du patrimoine naturel local.	Page 16 de la note
e) Présence d'un établissement thermal au sens de l'article R. 1322-52 du code de la santé publique.	
f) Présence d'au moins 20 équipements, espaces, sites, ou itinéraires de pratiques sportives parmi ceux définis dans la nomenclature du recensement national des équipements, espaces et sites de pratique établie par le ministre chargé des sports.	ANNEXE 12
g) Ouverture d'un équipement culturel public ou privé.	Page 16 de la note L'Espace Culturel Guy Agénor (ECGA) et la médiathèque Paulette PEGOU
h) Ouverture au public d'un site ou monument naturel, historique classé ou inscrit.	
i) Organisation d'un circuit pédestre ou cyclable de visite culturelle ou de découverte du patrimoine naturel de la commune.	Page 7 et 16 de la note Velo Explore Réunion et EBike Aventures
j) Pour les communes concernées, organisation d'une surveillance des plages, et affichage des informations relatives à la pollution par les déchets, à la qualité des eaux de baignade et aux conditions météorologiques.	
7° Urbanisme et actions en matière d'environnement	
Existence d'un document d'urbanisme applicable définissant les objectifs et les actions mises en œuvre pour le développement de l'économie touristique de la commune.	Page 17 de la note le PLU https://www.ville-plaindespalmistes.fr/plan-local-urbanisme/ SCOT en ANNEXE 14

	RLP en cours d'élaboration
Existence d'un document spécifique définissant la stratégie et les objectifs de la commune en matière de tourisme durable, notamment la gestion durable des flux touristiques, et de sobriété énergétique, dont une version mise à jour est transmise à la Préfecture de département au 6 ^{ème} anniversaire de l'arrêté préfectoral classant la commune.	Page 17 de la note PADD en ANNEXE 13
Existence d'un espace vert équipé ou d'une zone naturelle susceptible d'accueillir les visiteurs.	Le site du Bassin Cadet et la forêt de Bébour en page 17 de la note
Sensibilisation des agents de la commune, des acteurs économiques du tourisme et des touristes à l'environnement et au changement climatique.	Page 17 de la note
Démarche active en faveur du développement durable caractérisée par la satisfaction d'au moins deux des critères suivants : « - insertion, dans les autorisations d'occupation temporaire du domaine public conclues par la commune en vue de l'organisation d'activités de tourisme, de restauration ou de loisirs, de clauses environnementales de nature à assurer la préservation du patrimoine naturel et l'intégrité des sites dans lesquels ces activités sont organisées ; « - engagement de la commune dans un dispositif gouvernemental de préservation de l'environnement ayant notamment pour objectif la préservation des plages ou la suppression de l'utilisation de pesticides ; « - présence sur le territoire de la commune d'au moins un point de recharge pour véhicules électriques ou hybrides accessible au public, à raison d'un point de recharge par tranche de vingt places de stationnement ; « - mise à disposition, sur le territoire de la commune, de casiers afin de favoriser le dépôt temporaire de bagages.	Page 17 et 18 de la note ANNEXE 15, 16 et 17
8° Hygiène, équipements sanitaires et gestion des déchets sur le territoire de la commune	
Avis de l'Agence régionale de santé concernant l'hygiène publique, dont, notamment, la qualité de l'eau potable de la commune ou de la fraction de commune concernée par le classement, ainsi, le cas échéant, que la qualité des eaux de baignade.	Page 19 de la note ANNEXE 18
Présence de sanitaires publics, entretenus quotidiennement en période touristique, à raison d'un sanitaire public par tranche de 5 000 unités de capacité d'accueil d'une population non permanente, sans que le nombre total de sanitaires soit inférieur à deux, et dont au moins un est accessible aux personnes à mobilité réduite.	Page 19 de la note
Mise à disposition du public, en nombre suffisant et selon une répartition adaptée aux flux touristiques, de cendriers et de poubelles permettant la collecte séparée des ordures ménagères résiduelles, emballages, verres et bio déchets. La commune assure une information à jour facilement accessible relative aux points et modes de collecte des déchets.	Page 19 de la note

9° Sécurité	
Elaboration par la commune d'un document présentant sa stratégie et les mesures prises pour accueillir l'afflux de population en période touristique, notamment en matière de sécurité routière, de prévention de la délinquance et de gestion des risques.	Page 20 et 21 de la note ANNEXE 19 et 20

Joindre à la demande les éléments suivants :

- Une note de présentation synthétique répondant aux obligations de l'article R. 133-37 du code du tourisme comportant les éléments de preuve (approximativement une quinzaine de pages) ;
- Un support électronique de type clé USB rassemblant les illustrations photographiques, plans et documents requis par l'article R. 133-37 du code du tourisme et l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme.

Fait à

le

Le maire,
ou
Le président,

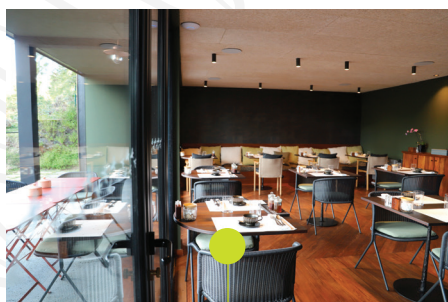
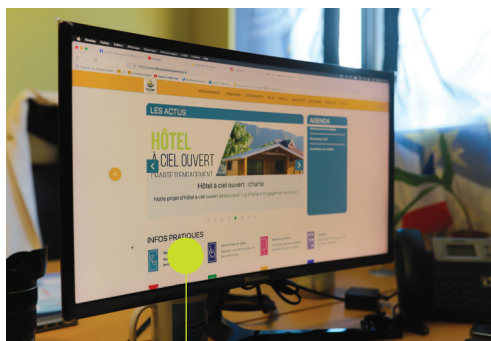


STATION DE TOURISME

DOSSIER DE CANDIDATURE

*Et l'on s'assied parmi le paysage
Pour contempler les rives dans le ciel.*

MARC-HENRY PINOT



DOSSIER DE CANDIDATURE au classement de La Plaine des Palmistes en Station de Tourisme Juin 2025

Chargée du dossier : **Frédérique ROBERT**

Maquette : **Service communication**
Photos : **Service communication & Services Municipaux**

Pour toute information : **0262 51 49 10**

LA PLAINE DES PALMISTES
www.ville-plainedespalmistes.fr

CIREST
www.cirest.fr

OFFICE DU TOURISME CÔTÉ EST
www.reunionest.fr

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

SOMMAIRE

DU DOSSIER

P.4

PRÉSENTATION



P.6

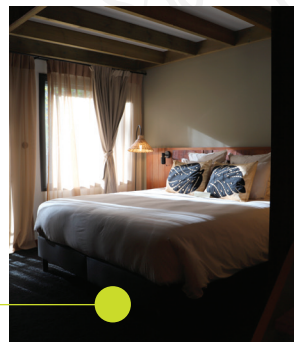
Critère 1
ACCÈS ET CIRCULATION DANS LA COMMUNE TOURISTIQUE

P.8

Critère 2
ACCÈS À INTERNET

P.9

Critère 3
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS LA COMMUNE



P.11

Critère 4
ACCUEIL, INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUES SUR LA COMMUNE

P.12

Critère 5
SERVICES DE PROXIMITÉ



P.14

Critère 6
ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE TOURISTIQUE

P.17

Critère 7
URBANISME ET ACTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT



P.19

Critère 8
HYGIÈNE, ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET GESTION DES DÉCHETS

P.20

Critère 9
SÉCURITÉ



P.22

Annexes
N° 1 À 19

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

BIENVENUE

À LA PLAINE DES PALMISTES

Une destination exceptionnelle où la nature et la culture fusionnent pour offrir une expérience unique. Située entre 720 et 2402 mètres d'altitude, cette commune dynamique de La Réunion s'étendant sur 83,19 km² de paysages à couper le souffle, allant des forêts luxuriantes aux panoramas montagneux époustouffants.

Mais au-delà de son cadre naturel d'exception, la commune se distingue par son **engagement fort en faveur de l'agritourisme**, qui joue un rôle clé dans la valorisation de son terroir et de son patrimoine agricole. Intégré à la **Charte de Développement Agricole signée en 2023 (ANNEXE 1)**, l'agritourisme se révèle être un **levier stratégique** pour dynamiser l'économie locale, en mettant en avant les productions emblématiques du terroir, comme le **goyavier**.

Située au cœur d'un écrin de nature préservée, la Plaine des Palmistes est le point de départ idéal pour explorer certains des sites les plus spectaculaires de La Réunion. Le **Trou de Fer**, avec son impressionnante cascade et ses falaises vertigineuses, est facilement accessible depuis la commune via la route forestière de Bébour-Bélouve, offrant aux randonneurs une immersion unique dans un paysage grandiose.

A proximité, les sentiers mènent également vers le **Piton de la Fournaise**, l'un des volcans les plus actifs au monde, permettant aux passionnés de découvertes géologiques de s'approcher des entrailles de l'île. Non loin de là, les aventuriers peuvent aussi se lancer dans l'ascension du **Piton des Neiges**, le toit de l'Océan Indien, qui promet une vue panoramique et époustouffante depuis son sommet.

Avec des randonnées emblématiques tels que la **Cascade Biberon**, le **Piton Textor**, la **Forêt de Bébour-Bélouve** et le **Sentier Botanique de la Petite Plaine**, la Plaine des Palmistes s'affirme comme un véritable carrefour naturel où chacun peut trouver son aventure, quel que soit son niveau.

Les sites **Pyramide** et du **Bras des Calumets** constituent les deux portes d'entrée principales du village. Leur aménagement, pris en charge et suivi par la **Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)**, s'inscrit dans le cadre des **Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristiques (PIVE)**, actuellement en cours de mise en œuvre. Ces initiatives visent à structurer l'accueil des visiteurs dès leur arrivée et à mettre en valeur le patrimoine naturel exceptionnel de la commune, tout en favorisant une expérience écotouristique immersive et respectueuse de l'environnement.

LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

La Plaine des Palmistes, en partenariat avec la Communauté Intercommunale Est (CIREST), s'inscrit dans le programme « **Petites Villes de Demain** », une initiative dédiée à soutenir et renforcer les projets locaux visant à améliorer la qualité de vie de la population. Ce dispositif accompagne les communes de moins de 20 000 habitants dans leur développement, en favorisant des territoires dynamiques et investis dans la transition écologique.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET UN RENOUVEAU

Avec une population de 7019 habitants selon le recensement INSEE du 1er janvier 2025, **La Plaine des Palmistes** témoigne d'une croissance démographique remarquable. Autrefois confrontée à des défis de

stagnation, la commune a su se réinventer grâce à des idées audacieuses, attirant de nouveaux habitants et améliorant les conditions de vie pour devenir un lieu incontournable. Idéalement située à équidistance des pôles urbains de Saint-Denis et Saint-Pierre, La Plaine des Palmistes est le point de départ parfait pour explorer les trésors de La Réunion. Avec ses sentiers de randonnée pittoresques, ses richesses naturelles et son patrimoine culturel, elle est devenue un lieu de passage prisé par les amoureux de la nature et les aventuriers.

Parmi les merveilles que l'on peut découvrir sur son territoire, le **Piton de l'Eau**, niché au cœur de la commune, se distingue par sa singularité et son cadre préservé. Avec ses itinéraires iconiques comme le **Trou de Fer**, ainsi que sa proximité avec le **Volcan**, La Plaine des Palmistes s'affirme comme un accès privilégié aux beautés naturelles de l'île.

UN ENGAGEMENT TOURISTIQUE DURABLE ET GASTRONOMIQUE

Le **Projet Alimentaire Territoriale (PAT)** de la Plaine des Palmistes illustre son ambition de développement durable. Ce projet valorise les productions locales, rapproche les restaurateurs des producteurs et renforce l'attractivité de la commune dans un respect harmonieux de l'environnement.

BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE EXCEPTIONNELS

La Plaine des Palmistes est la seule commune de l'île entièrement située dans la zone du Parc National, ce qui lui confère un caractère exceptionnel pour la préservation et la découverte de la biodiversité. Elle fait également partie des **Pitons, Cirques et Remparts**, inscrits au **patrimoine mondial de l'UNESCO**, renforçant ainsi son importance dans la conservation des paysages naturels et des écosystèmes de La Réunion.

La **Pandanaie** s'étant principalement sur la partie basse de la commune de la Plaine des Palmistes, ainsi que, dans une moindre mesure, sur la partie haute de Saint-Benoît. L'ensemble de la surface de la « zone humide Pandanaie » couvre 950 hectares, répartis entre 61 % en **Cœur naturel** et 39 % en **APPB**. Cette mosaïque de milieux naturels hygrophiles à moyenne altitude joue un rôle essentiel dans la connectivité biologique entre écosystèmes et abrite une végétation originale et endémique. Actuellement, sa mise en gestion concertée est en cours en partenariat avec le Parc national et la DEAL, afin de préserver et valoriser cet espace unique.

Dans cette dynamique de valorisation du patrimoine naturel, un

espace de loisirs et de santé endémique et indigène est en cours de création à proximité de la **Maison du Parc** et du **Domaine des Tourelles**. Ce projet vise à mettre en avant la faune et la flore locales tout en offrant un cadre propice à la détente et au bien-être, intégré harmonieusement dans l'environnement préservé de la commune.

UNE REVITALISATION DYNAMIQUE ET UN PATRIMOINE VALORISÉ

La municipalité s'engage activement dans une politique de revitalisation de son centre-ville, avec des projets ambitieux, réalisés tels que la création d'un jardin urbain, la construction d'une piscine municipale et la réalisation d'une médiathèque. Ces initiatives visent non seulement à embellir la commune, mais aussi à offrir un cadre de vie agréable et accueillant pour les visiteurs.

La Plaine des Palmistes est également riche en patrimoine, avec de nombreuses cases le long de la RN3, témoignant de la grande époque des « changements d'air », où ce petit bourg se transformait en véritable lieu de villégiature.

UNE AMBITION TOURISTIQUE VISIONNAIRE

Depuis le 2 novembre 2021, La Plaine des Palmistes a obtenu le classement en commune touristique par le biais de l'arrêté préfectoral n° 2207 (**ANNEXE 2**). Ce statut sera valide jusqu'en novembre 2026 offrant à la commune une occasion de tirer parti de cette situation pour évoluer vers l'étape supérieure.

C'est pourquoi, dans cette dynamique, La Plaine des Palmistes aspire à obtenir le label de **station de tourisme**, un gage de qualité qui mettra en lumière son potentiel touristique exceptionnel. L'**Office de Tourisme Intercommunale de l'Est, Côté Est** joue un rôle clé dans cette démarche, en valorisant les trésors cachés de la commune et en développant une offre adaptée aux attentes des visiteurs, qu'ils soient en quête d'aventure, de détente ou de découvertes culturelles.

INVITATION À DÉCOUVRIR

La candidature de La Plaine des Palmistes comme **station de tourisme** témoigne de la volonté de la municipalité de renforcer sa notoriété et d'attirer un nombre croissant de visiteurs. Prêts à relever les défis du développement tout en préservant son authenticité et son patrimoine naturel (**ANNEXE 3**), La Plaine des Palmistes vous invite à découvrir ses merveilles et à vivre une expérience touristique inoubliable.

ENEZ EXPLORER
VOUS SEREZ CHARMÉ !

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

1 EN ROUTE

ACCÈS ET CIRCULATION

Dans un sens comme dans l'autre, c'est par la RN3 que l'on arrive à La Plaine des Palmistes. Sur place, aires de covoiturage, pistes cyclables, etc., permettent d'encourager les mobilités favorables à l'environnement.



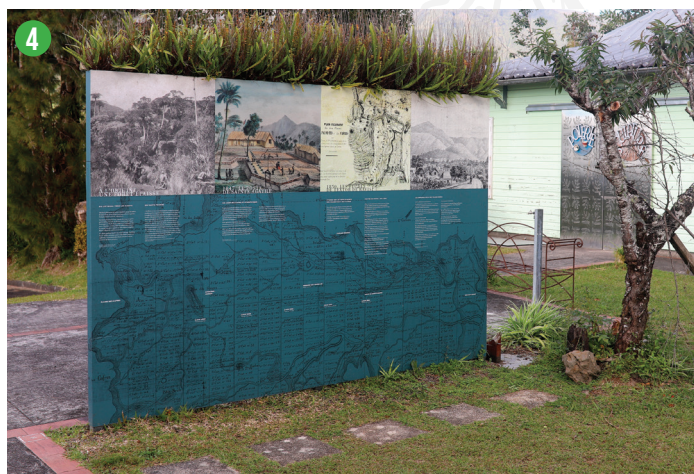
La commune de la Plaine des Palmistes est traversée par la Route Nationale 3 qui relie l'Est au Sud, et est accessible en voiture depuis le Tampon ou Saint Benoit par la route des Plaines. Elle dispose d'un réseau routier efficace et d'initiatives en faveur de la mobilité douce. Pour sensibiliser les usagers aux modes de déplacements doux, la municipalité diffuse des informations à travers plusieurs canaux, notamment son **site internet municipal**, où elle publie régulièrement des informations sur les projets d'aménagement cyclable et les initiatives de mobilité durable. Elle utilise également son **réseau social (Facebook)** ainsi que son **panneau numérique** pour partager ces actualités.

Deux principaux réseaux de transports en commun, le réseau de la **CIREST** et le réseau **CAR JAUNE**, permettent également de rallier la Plaine des Palmistes. Le plus proche aéroport est celui de la capitale, **Roland Garros**, situé à environ 50 kilomètres (45 minutes en voiture). La **gare routière de Saint-Benoît**, distante d'environ 22 minutes en voiture, constitue un autre point d'accès. Le **réseau Estival** propose également un service de transport en commun en bus.

Au-delà des transports motorisés, la commune s'engage activement dans le développement de son **réseau de pistes cyclables**, notamment via le long ds routes adjacentes à la Nationale. Pour soutenir cette initiative, elle prévoit l'installation de **stations de recharge pour vélos électriques** sur l'ensemble du Territoire. Afin d'assurer un confort optimal aux cyclistes, ces stations feront offices d'abris vélos et des points d'eau potable seront accessibles, facilitant ainsi les déplacements et encourageant une mobilité durable.

En matière de signalisation routière, la **Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)**, en partenariat avec ses communes membres, a mis en place un programme de signalisation touristique sur son territoire. Cette initiative vise à protéger les paysages en combattant la publicité sauvage et la pollution visuelle, tout en répondant aux besoins des professionnels en matière de signalisation routière. Son objectif est également de faciliter l'accès des habitants et des touristes circulant sur le réseau routier de l'Est aux diverses activités et sites touristiques, tels que :

➤ Les hébergements (hôtels, chambres d'hôtes, etc.)



De nombreuses signalétiques à vocation touristiques existent à La Plaine des Palmistes. Ici, le Domaine des Tourelles et ses différents artisans ❶ ; la carte de la Cirest indiquant les points d'intérêts de la zone est de La Réunion ❷ ; un panneau de sentier de randonnée du Conseil départemental ❸ ; et un panneau d'informations historiques mis en place au Domaine des Tourelles ❹.

- Les restaurants du territoire (qu'ils soient ouverts, fermés ou couverts)
- Les activités liées aux produits du terroir (comme les goyaviers)
- Les sites emblématiques (tels que la Cascade Bibéron et la Forêt de Bébou)
- D'autres activités (comme le centre équestre La Porte des Cascades)

Pour assurer une uniformité sur le territoire, plusieurs types d'équipements ont été installés, utilisés tant pour les axes nationaux gérés par les services des routes de la Région Réunion que pour ceux gérés par le Conseil Départemental et la signalisation routière communale.

Ces éléments viennent compléter les équipements de jalonnement existants et indiquent les grandes directions ainsi que les pôles majeurs du territoire.

La **signalisation d'Information Locale (SIL)** met en avant les pôles d'attraction locaux, guide les usagers en déplacement et dynamise le territoire.

L'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est bénéficie d'une signalisation routière de jalonnement sur l'ensemble de son territoire, y compris sur la Plaine des Palmistes.

La Plaine des Palmistes se positionne comme une destination touristique accessible, avec des projets en cours visant à améliorer

l'accès et la circulation. Grâce à son réseau routier, ses infrastructures durables, et l'intégration de mobilités douces, la commune offre une expérience enrichissante pour ses visiteurs.

Étant donné la taille compacte du centre de La Plaine des Palmistes, qui regroupe tous les points d'attraction de la commune, les déplacements peuvent aisément se faire à pied ou à vélo (**ANNEXE 4**).

Par ailleurs, la commune dispose d'un point d'informations touristiques situé au sein du bâtiment qui accueille le siège du Parc National et de deux prestataires proposant des balades à vélos sur le territoire (V.E.R. Velo Est Réunion (site internet : <https://www.reunionest.fr/loisirs/velo-explore-reunion/>) et Ebike Aventures (site internet : <https://ebike-aventures.com/produit/rando-vttae-foret-bebourg/>)).

Pour assurer une expérience touristique fluide et accessible, il ne suffit pas seulement d'améliorer les infrastructures de transport et la signalisation routière. À l'ère du numérique, l'accès à Internet joue également un rôle essentiel pour les visiteurs et les habitants.

Que ce soit pour obtenir des informations en temps réel, planifier un itinéraire ou partager son expérience, une connectivité optimale renforce l'attractivité et la praticité du territoire. Ainsi, la commune de La Plaine des Palmistes s'engage à compléter ses efforts en matière de mobilité par des initiatives visant à garantir un accès numérique performant.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception en préfecture : 03/07/2025

2 SURFER À LA PLAINE

ACCÈS À INTERNET



Campagne de communication par affichage et diffusion sur les réseaux sociaux concernant la sobriété numérique.

Le boulodrome de la commune (en haut) et le parvis de l'Hôtel de Ville, en cours de réaménagement (en bas), doivent être équipés de points d'accès wifi publics.

La commune de la Plaine des Palmistes prévoit l'installation des **points Wifi publics** sur le **parvis de la Mairie** et sur la **place du Boulodrome** ce qui permettra d'améliorer encore l'accès à Internet pour les habitants et les visiteurs. Le point d'accueil touristique situé dans la Maison du Parc est également équipé d'une borne Wifi, offrant une connexion depuis l'extérieur en cas de fermeture, garantissant ainsi un accès continu à l'information et aux services numériques.

Elle bénéficie également d'une **bonne couverture 4G et 5G**, garantissant une connectivité optimale pour tous. Par ailleurs, ces initiatives s'accompagnent d'une **sensibilisation à la sobriété numérique**, relayée à travers le **panneau numérique municipal**,

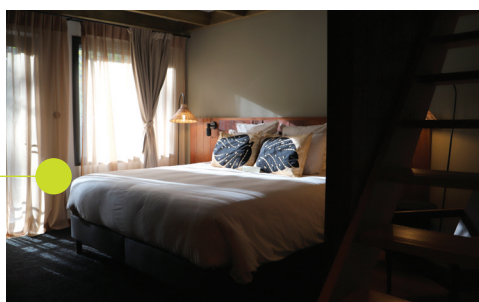
la **page Facebook de la ville**, l', le **CCAS** ainsi que dans le **magazine communal « En Plaine Vie »**.

A l'instar des infrastructures facilitant la mobilité et l'accès au numérique, l'accueil des visiteurs repose également sur une offre d'hébergement diversifiée et de qualité. Séjourner à la Plaine des Palmistes, c'est profiter d'un cadre naturel préservé tout en bénéficiant de structures adaptées à tous les types de voyageurs.

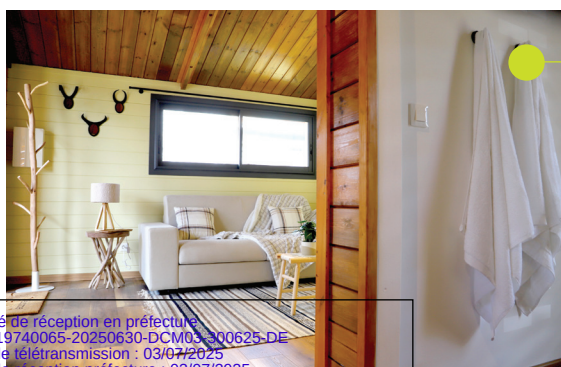
Qu'il s'agisse de locations saisonnières intimistes, d'hôtel de charme ou de projets d'aménagement pour les camping-caristes, la commune veille à enrichir son offre touristique pour répondre aux attentes de ses visiteurs et renforcer son attractivité.

3 SE REPOSER

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS LA COMMUNE



Inauguré en mai en 2024, le Tuit Tuit est un hôtel 4 étoiles implanté dans un cadre naturel et enchanteur. Fort de son succès, il ambitionne dès à présent de s'agrandir.



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03_300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

La Plaine des Palmistes présente une offre d'hébergements variée adaptée à tous les profils de visiteurs, qu'ils soient en quête d'aventure ou de moments paisibles. Parmi les options disponibles, la commune envisage de diversifier son offre avec l'installation de deux stations de camping-cars stratégiquement positionnées pour répondre à une demande croissante des touristes itinérants.

Sur le site du Bassin Cadet, une station équipée de sanitaires complets sera aménagée, offrant un point d'arrêt idéal pour les camping-caristes, permettant de profiter du cadre naturel tout en respectant l'environnement.

A l'entrée de la forêt de Bébou, une seconde station est prévue, conçue pour accueillir les visiteurs explorant la forêt avec des installations sanitaires adaptées et respectueuses du site naturel.

Le projet Hôtel à Ciel Ouvert reste quant à lui dans sa continuité et s'inscrit toujours dans cette dynamique de diversification de l'offre d'hébergement.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche globale visant à diversifier l'offre d'hébergement touristique, structurer l'accueil des visiteurs dans des zones stratégiques, garantir un accueil de qualité tout en préservant les espaces naturels.

En termes d'accueil existant, la commune dispose de 55 chambres et 287 lits, dont 29 chambres en hôtel classé, représentant environ 15% de l'offre totale. A titre de comparaison, les communes de Saint-Pierre et Cilaos offrent respectivement 1 654 et 1 496 lits, soulignant un déficit d'offres dans la région Est.

En ce qui concerne les types de structure, la commune propose une variété d'options adaptées à tous les profils de visiteurs qu'ils soient en quête d'aventure ou de moments paisibles. L'hôtel le Tuit Tuit (classé 4 étoiles) se distingue par son cadre naturel enchanteur et son ambiance paisible, parfait pour les voyageurs cherchant à se déconnecter du quotidien. Avec

La mise en place du projet Hôtel à ciel ouvert (à gauche) permet d'augmenter le nombre de lits à vocation touristique en proposant un hébergement "chez l'habitant". Comme le Tuit Tuit, la Ferme du Pommeau, envisage de s'agrandir.



ses 10 chambres standards, 2 chambres familiales, le coin bar (le BaRaphia), un espace de bien-être comprenant piscine chauffée, jacuzzi et sauna, l'établissement est conçu pour offrir détente et sérénité dans un environnement éloigné des bruits urbains. Le restaurant **La Table du Tuit Tuit**, quant à lui, propose une cuisine raffinée qui invite à savourer des moments de calme autour de saveurs locales.

Parmi les établissements remarquables, l'**Hôtel et Restaurant La Ferme du Pommeau** projette, tout comme le **Tuit Tuit** d'agrandir sa structure, renforçant ainsi le potentiel de la commune comme destination touristique. Ces derniers sont des lieux privilégiés pour se ressourcer dans un cadre verdoyant, parfait pour les familles ou les groupes d'amis à la recherche d'un séjour tranquille et convivial.

Dans cette dynamique de développement, plusieurs projets viennent enrichir l'offre d'hébergements avec des établissements haut de gamme. Le **Futur Hôtel des Plaines**, l'**Hôtel des Fées** et le **Santa Monica**, prévus en catégories 4 et 5 étoiles, viendront compléter l'offre existante en apportant une qualité de service et un confort optimal aux visiteurs. Grâce à leur positionnement premium, ces nouveaux hôtels renforceront l'attractivité touristique de la Plaine des Palmistes tout en s'intégrant harmonieusement à son cadre naturel.

Les locations saisonnières, telles que « Kaz57 », et « Idolivier », offrent des alternatives idéales pour ceux souhaitant profiter d'une intimité totale au cœur de paysages naturels apaisants. Les chambres d'hôtes, telles que « Chez Marilou », « Aubépines » et « Conflor du Piton », ajoutent une dimension conviviale et accueillante, avec la possibilité de déguster une cuisine créole faite maison, dans une ambiance chaleureuse et reposante (**ANNEXE 5**).

La Plaine des Palmistes présente un potentiel de développement significatif pour l'hébergement touristique. Parmi les projets en cours figurent la reprise de l'ancien Hôtel des Plaines, l'agrandissement de l'Hôtel le Tuit Tuit, et l'Hôtel Restaurant la Ferme du Pommeau. La diversité et la qualité de ces hébergements, couplées à leur cadre naturel enchanteur, font de la Plaine des Palmistes, une destination de choix, pour les voyageurs en quête de repos et de bien-être (**ANNEXE 6**).

L'accueil et l'information touristique jouent un rôle clé dans l'expérience des visiteurs à la Plaine des Palmistes. Si l'offre d'hébergement est encore en phase de développement, la commune mise sur un accompagnement structuré pour orienter et informer les touristes. A travers des initiatives de promotion et un accueil dédié, elle prépare activement l'arrivée des nouveaux établissements hôteliers afin de renforcer son attractivité tout en valorisant son cadre naturel et ses richesses culturelles.

Plusieurs projets hôteliers haut de gamme sont en cours à La Plaine des Palmistes. Ils permettront d'enrichir l'offre d'hébergement. Parmi eux, l'Hôtel des Fées ①, l'Hôtel Santa Monica ②, et l'Hôtel des Songes ③. Grâce à leur positionnement premium, ces nouveaux hôtels renforceront l'attractivité touristique de la Plaine des Palmistes tout en s'intégrant harmonieusement à son cadre naturel.



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception en préfecture : 03/07/2025

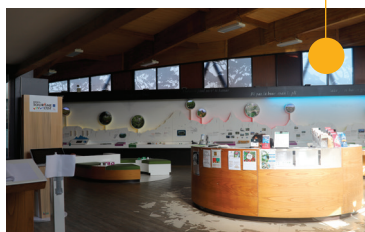
4 DÉCOUVRIR

ACCUEIL, INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUES



La Maison du Parc accueille le bureau d'information touristique de l'Office du tourisme, avec un vaste espace d'information.

La démarche Vivre La Plaine des Palmistes doit permettre de centraliser l'offre touristique de la commune sur un site internet.



Le bureau d'information touristique de l'Office de Tourisme classé de l'Est, situé au siège du Parc National, au sein même des locaux de la Maison du Parc, constitue un point central pour l'accueil des visiteurs à la Plaine des Palmistes. Ce bureau, ouvert 287 jours par an, assure une présence significative et accessible du tourisme local, avec un total de 2009 heures d'ouverture réparties du lundi au samedi, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

L'office de Tourisme de la ville relève de Côté Est, l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est classé en Catégorie 1 depuis 2020 (ANNEXE 7 et 8), garantissant des prestations conformes aux standards exigés. Le personnel qualifié assure un service d'accueil permanent en français et en anglais, identifié par badge et affiché à l'entrée du bureau.

La commune bénéficie d'un prestataire ayant la marque nationale « Esprit Parc », représentée par Parc National de la Réunion. Cette distinction garantit une qualité de service et une immersion authentique dans le patrimoine naturel et culturel de la région, enrichissant ainsi l'expérience des visiteurs tout en valorisant les ressources locales et en préservant l'environnement. Le prestataire Popeye, spécialisé dans la production de thés et infusions, tomates arbustes et légumes lontans, incarne cette démarche en valorisant des cultures traditionnelles et en contribuant à la préservation de la biodiversité locale.

En termes de promotion touristique, la Plaine des Palmistes met l'accent sur son agritourisme et ses activités de pleine nature, encouragées pour diversifier son offre. Ces initiatives incluent la valorisation des produits locaux à travers le PAT, qui crée un lien direct entre le patrimoine agricole et l'expérience touristique. Les événements tels que le marché forain hebdomadaire et la Fête des Goyaviers sont promus pour attirer un public en quête d'authenticité.

Dans la perspective de deux autres événements. Le salon de la biodiversité et le salon gastronomie, culturel, culturel (regroupement de toute la gastronomie de la Réunion).

À ce titre, la démarche Vivre La Plaine des Palmistes, contribue également à la promotion touristique de la commune. Actuellement incarnée par une page Instagram du même nom, cette initiative a pour vocation, à terme, de fédérer et regrouper les acteurs du tourisme local (hébergements, restaurants, loisirs sportifs et culturels, etc.) sous une seule bannière. Elle vise également à présenter de manière exhaustive l'offre culturelle et événementielle de la commune, incluant des manifestations phares tels que la Fête des Goyaviers, les Folies florales (marché aux fleurs), le Salon de l'artisanat, ainsi que son riche patrimoine créole et gastronomique. Le projet prévoit aussi une mise en valeur structurée des loisirs "nature" qu'offre la commune : sentiers de randonnée, activités sportives, visite de la pandanaie, pour ne citer que ces activités. Le tout centralisé dans un site internet complet et attractif qui permettra d'identifier et de promouvoir les nombreux atouts touristiques de La Plaine des Palmistes.

Avec ses nombreux départs de randonnées, ses panoramas uniques, et ses efforts pour structurer l'accueil touristique, la Plaine des Palmistes se positionne comme une destination incontournable pour les amateurs de nature, d'histoire et de découvertes. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de durabilité, renforçant la visibilité et l'attractivité du territoire.

Une destination touristique ne se limite pas à ses paysages et à ses activités : la qualité des services de proximité joue un rôle clé dans le confort et le bien-être des visiteurs. Pour répondre aux besoins des habitants et des touristes, la Plaine des Palmistes développe et renforce son offre en matière de commerces, de restauration et de services essentiels, garantissant une expérience fluide et agréable à ceux qui séjournent ou visitent la commune.

Authenticité
Dépôt en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

5 AU QUOTIDIEN

SERVICES DE PROXIMITÉ



Le Village Bien-Être Le Goménolé s'inscrit dans une volonté de développement des services de proximité. Plusieurs professionnels du secteur s'y installeront.

La Plaine des Palmistes se distingue par la richesse et la diversité de ses commerces et services, contribuant grandement à son attractivité. Le village offre une variété d'établissements de restauration, allant des pizzerias et crêperies aux restaurants traditionnels, qui enrichissent l'offre gastronomique locale. Les commodités alimentaires y sont également bien représentées, grâce à des boulangeries, des épiceries de proximité et un marché forain mettant en valeur des produits locaux et respectueux de l'environnement.

Depuis juin 2021, un **supermarché U EXPRESS** a renforcé l'offre commerciale, facilitant l'accès à une large gamme de produits pour les résidents et les visiteurs. Pour répondre aux besoins financiers, la commune dispose de deux distributeurs automatiques de billets. Par ailleurs, des commerces de consommation courante, tels que des quincailleries, tabac-presse, et boutiques artisanales, complètent l'éventail des services à disposition (**ANNEXE 9**).

Le marché hebdomadaire du dimanche est un événement phare qui valorise davantage les produits locaux, en lien avec les initiatives du PAT. Ces efforts visent à promouvoir les circuits courts et à soutenir les producteurs locaux tout en offrant une expérience unique aux visiteurs.

En matière de santé, La Plaine des Palmistes compte une variété de services de proximité et un ensemble de 23 professionnels de santé, garantissant une couverture sanitaire

adéquate pour ses résidents et visiteurs. Plusieurs cabinets médicaux, infirmiers, kinésithérapeutes, ainsi qu'un centre médico-social (IRSAM les Cascavelles) figurent parmi les structures disponibles. Afin de renforcer ces infrastructures, un projet de construction d'un **pôle santé** est actuellement en cours (**ANNEXE 10 et 11**).

Le développement des services de proximité vise à améliorer la qualité de vie des habitants en leur offrant des commerces et prestations essentiels à leur bien-être quotidien. A cet effet, la création du **Village Bien-Être « Le Goménolé »** regroupant plusieurs professionnels du bien-être et des services à la personne, renforcera l'offre locale tout en s'inscrivant dans une démarche économique et durable.

Cette évolution constante des services de proximité reflète la volonté de la commune d'améliorer les conditions de vie de ses habitants tout en offrant une expérience enrichissante et pratique aux visiteurs.

En complément des services de proximité qui facilitent le quotidien des palmyrains et des visiteurs, la Plaine des Palmistes se distingue également par la diversité de ses activités et équipements. Qu'il s'agisse de loisirs, de culture ou de sport, la commune s'attache à enrichir son offre touristique en proposant des expériences variées, adaptées aux amateurs de nature, aux passionnés de patrimoine et aux adeptes de découvertes immersives.

SERVICES DE PROXIMITÉ	NOMBRE
RESTAURATION (TRADITIONNELLE ET RAPIDE)	15
COMMERCES DE BOUCHE PROPOSANT DES PRODUITS FRAIS (CHARCUTERIE, PRIMEURS, ETC.) OU TRANSFORMÉS (BOULANGERIES, TRAITEURS, ETC.)	10
SERVICES BANCAIRES CONSTITUÉ PAR UNE AGENCE BANCAIRE OU A MINIMA PAR UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLET EN FONCTIONNEMENT	2
SERVICES DE CONSOMMATION COURANTE CORRESPONDANT À UNE ÉPICERIE PROPOSANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES, MAIS ÉGALEMENT DES PRODUITS D'USAGE QUOTIDIEN (ENTRETIEN, HYGIÈNE, CONSOMMABLES, ETC.)	5
IMPLANTATION D'UNE PHARMACIE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS ÉLÉMENTAIRES DE SANTÉ DE LA POPULATION TOURISTIQUE.	1
AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS UN RAYON DE 20 MN DE TRAJET AUTOMOBILE (CABINETS MÉDICAUX, INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES, CENTRES MÉDICO-SOCIAL, SERVICES D'AMBULANCE, CABINETS DENTAIRE, ETC.)	24
TOTAL	47

Nombre des services de proximité par activités. Il en existe 47 sur la commune.



La commune compte un supermarché de proximité et plusieurs commerces de consommation courante : boucheries, boulangeries, quincailleries, épicerie, tabac-presse, boutiques artisanales, complètent l'éventail des services à disposition.



Le futur pôle santé de La Plaine des Palmistes renforcera l'offre existante en la matière. La Plaine des Palmistes et ses environs compte actuellement 23 professionnels de santé. Plusieurs cabinets médicaux, infirmiers, kinésithérapeutes, ainsi qu'un centre médico-social (CMC) des Palmistes, figurent parmi les équipements de santé disponibles.

6 NOS LOISIRS

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE TOURISTIQUE

La commune de La Plaine des Palmistes se distingue par une variété d'activités et d'équipements qui répondent à plusieurs critères essentiels pour être reconnue comme une destination touristique. Parmi ces équipements, la **piscine municipale Thierry ROBERT**, accessible au public et aux visiteurs, constitue un atout majeur pour les loisirs aquatiques. **Elle est chauffée et couverte**, offrant ainsi un confort optimal aux nageurs quelles que soient les conditions météorologiques. **Elle est ouverte le dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**, en plus d'un planning d'ouverture public bien défini selon les périodes scolaires et les vacances. Cet équipement représente une opportunité idéale pour les touristes souhaitant se détendre et profiter d'un moment rafraîchissant au cœur de la commune.

Le programme des activités varié est diffusé par l'Office de Tourisme Intercommunale, **Côté Est**, et le bureau d'information touristique de la ville.

En matière de restauration, La Plaine des Palmistes abrite au moins un établissement privilégiant l'utilisation de produits locaux et s'engageant dans une démarche respectueuse de l'environnement, à l'instar du restaurant de l'hôtel le **Tuit Tuit** (<https://tuit-tuit.com/nos-engagements/>), contribuant ainsi à la valorisation des ressources locales et à la promotion d'une gastronomie durable.

L'association **Les Producteurs Nour' Goyaviers** (<https://assoc.fr/waldec/W9R3001447/LES-PRODUCTEURS-NOUT->



Parmi les équipements dont La Plaine des Palmistes s'est dotée récemment, la piscine municipale Thierry Robert et la médiathèque Paulette Pégou, respectivement inaugurées en 2024 et 2023.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025



L'Espace culturel Guy Agénor accueille des spectacles et concerts divers. Il propose 255 places assises et accueille une programmation culturelle ouverte aux artistes locaux et extérieurs. Conçu comme un lieu convivial, il est doté d'un espace d'exposition et d'une cafétéria, et se situe au centre-bourg, face à la mairie.

GOYAVIERS-) organise également des visites d'exploitations agricoles, notamment celles dédiées à la culture du goyavier. Ces visites permettent aux touristes de découvrir le patrimoine vivant tout en participant à la vente de produits locaux. D'autre part, elle soutient l'organisation d'événements majeurs, tels que des festivals culturels et gastronomiques, mettant en valeur le patrimoine local et les productions artisanales.

Dans cette dynamique agricole et patrimoniale, **Bourgeon de Plaine**, une plantation certifiée **bio**, **haut valeur environnementale** (HVE) et **100% Réunion**, propose des visites guidées autour de ses techniques agricoles basées sur la permaculture et l'agroécologie. Les visiteurs sont accueillis avec une tisane du jardin avant de découvrir l'exploitation et un sentier endémique qui met en lumière la flore locale. Les visites sont disponibles en créole, français, anglais et allemand, permettant une immersion accessible à tous les publics.



À La Plaine des Palmistes, l'agrotourisme fait partie intégrante de notre démarche touristique. L'association Nout' Goyaviers propose ainsi des visites et cueillettes au sein des exploitations (à gauche). D'autres, comme Bourgeon de Plaine, propose des visites guidées autour des techniques agricoles comme la permaculture et l'agroécologie (ci-dessus).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025



Emblématique de La Plaine des Palmistes, le **Domaine des Tourelles** promeut les métiers artisanaux comme la sculpture, la distillerie, la peinture et la fonderie. En prime, les visiteurs ont l'opportunité d'explorer cette superbe maison construite en 1927 par Alexis de Villeneuve, entièrement reconstruite à l'identique en 1993.

L'évènement annuel incontournable, la **fête des Goyaviers**, se déroule pendant la saison du petit fruit rouge local, attirant chaque année de nombreux visiteurs. Dans cette dynamique, la commune envisage d'élargir son offre événementielle avec la création de deux nouvelles manifestations : un salon dédié à la biodiversité et un autre mettant en lumière la gastronomie ainsi que les dimensions culturelle et culturelle de la Réunion.

En matière d'équipements et de découverte, le siège du Parc National, ne se limite pas aux bureaux administratifs : il propose également une exposition permanente, offrant aux visiteurs une première expérience immersive de la richesse des écosystèmes du territoire. Cette exposition permet d'appréhender la biodiversité locale avant même d'explorer les sites naturels.

En termes d'équipements sportifs et de loisirs, La Plaine des Palmistes offre plus de 20 espaces et sites dédiés à la pratique sportive (**ANNEXE 12**), incluant des sentiers de randonnée, des parcours VTT et des installations pour diverses activités de plein air. Parmi eux :

- **Vélo Explore Réunion** qui propose des excursions guidées, des rallyes patrimoine en VTAE (vélo tout terrain à assistance électrique).
- Le **parcours de Cross-country** près du Stade Adrien ROBERT.
- **La Porte des Cascades** qui offre des randonnées équestres, pour ne citer qu'eux.

La commune propose également des circuits pédestres et cyclables, permettant aux visiteurs de s'immerger dans la beauté des paysages tout en découvrant le patrimoine naturel et culturel de la région.

Parmi les bijoux naturels, venez découvrir le canyon de Bras Noir, petit bijou caché au cœur de la forêt primaire de Bébour.

Le village bénéficie de l'**Espace Culturel Guy Agénor** qui comprend 255 places assises et accueille une programmation culturelle ouverte aux artistes locaux et extérieurs.

Évènement phare de La Plaine des Palmistes, la **Fête des Goyaviers** se tient chaque année au début du mois de juin. Elle met à l'honneur la production locale du petit fruit rouge, tout en proposant concerts, animations, fête foraine et marché artisanal durant tout un week-end prolongé.



Conçu comme un lieu convivial, ce lieu est doté d'un espace d'exposition et d'une cafétéria, et se situe au centre bourg, face à la mairie.

En complément la **médiathèque Paulette Pégou**, inaugurée le 23 novembre 2023, incarne des valeurs de proximité et de convivialité. Avec ses 650 m2, elle propose des sections dédiées aux adolescents, aux adultes et aux enfants, ainsi qu'un accueil chaleureux. D'une conception bioclimatique, le bâtiment s'intègre parfaitement dans son environnement, tout en offrant des services modernes à la communauté. **Elle est ouverte un dimanche par mois, permettant ainsi aux habitants comme aux touristes de profiter de ses ressources et animations culturelles.**

Enfin, La Plaine des Palmistes est riche en sites naturels et historiques. Parmi ces trésors figure la **forêt de Bébour**, un espace préservé, ainsi que le **Domaine des Tourelles**. Ce site unique, au cœur de « l'Archipel des métiers d'art », promeut les métiers artisanaux comme la sculpture, la distillerie, la peinture et la fonderie. Les visiteurs ont l'opportunité d'explorer cette superbe maison construite en 1927 par Alexis de Villeneuve, entièrement reconstruite à l'identique en 1993.

Dans cette continuité, la commune prévoit également le développement du **site du Bassin Cadet**, avec un aménagement spécifique autour de l'eau et de la lumière. Ce projet inclura des jeux de son et lumière pour sublimer ce lieu emblématique, offrant ainsi une expérience immersive et sensorielle aux visiteurs.

L'aménagement touristique et culturel de La Plaine des Palmistes ne peut se concevoir sans une prise en compte des enjeux environnementaux et urbanistiques. Pour préserver son cadre naturel tout en structurant l'accueil des visiteurs, la commune s'engage activement dans une démarche de développement durable et d'urbanisme réfléchi. Ces initiatives garantissent un équilibre entre mise en valeur du territoire et préservation de ses richesses naturelles.

7 PRÉSERVER

URBANISME ET ACTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La Plaine des Palmistes se distingue par ses efforts en matière d'urbanisme et d'actions environnementales. La commune s'appuie sur des documents d'urbanisme comme le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** en cours de révision (<https://www.ville-plainedespalmistes.fr/plan-local-urbanisme/>), ainsi que le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD (ANNEXE 13)**, qui définit les orientations stratégiques de préservation du patrimoine naturel et de gestion des flux touristiques. Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** de la CIREST (**ANNEXE 14**) assure quant à lui une planification globale du développement du territoire, en intégrant des objectifs de développement durable et d'urbanisme cohérent.

Dans le cadre de ses initiatives de développement local, la commune met à disposition des autorisations d'occupation Temporaire (AOT). Ces autorisations incluent une clause spécifique visant à garantir la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine naturel (**ANNEXE 15**).

Un **Règlement Local de Publicité (RLP)** est en cours d'élaboration afin d'harmoniser la signalisation et l'esthétique du territoire. La commune est riche en espaces verts et zones naturelles, offrant des lieux propices à l'accueil des visiteurs. Parmi ces sites emblématiques figurent la **Pandanaie à Pimpin des hauts**, caractérisée par de vastes tapis de fougères, de petites forêts sur pitons et des colonies d'herbes de marais, ainsi que la **forêt de Bébou**, le **jardin urbain**, et le site du **Bassin Cadet**, qui renforcent la biodiversité locale tout en valorisant le patrimoine naturel.

La mise en gestion concertée de la Pandanaie est actuellement en cours, en partenariat avec le **Parc National de la Réunion** et la **DEAL**. Cette démarche vise à structurer et encadrer les visites guidées du site emblématique de la **Pandanaie**, permettant aux visiteurs d'explorer ce lieu exceptionnel tout en bénéficiant d'un encadrement pédagogique adapté. Par ailleurs, cette initiative contribuera à sensibiliser les agents de la commune, les acteurs économiques du tourisme et les touristes à l'importance de la préservation de l'environnement et aux enjeux du



Le Bassin Cadet (à gauche) et la Pandanaie (en haut), font partie des sites emblématiques en termes de biodiversité.

changement climatique, encourageant ainsi une approche plus durable du développement territorial.

En complément, l'**Office de Tourisme Intercommunal Côté Est** renforce la sensibilisation à travers des campagnes de e-mailing Cap à l'Est, diffusées via leur Espace Pro (**ANNEXE 16**). Une brochure et un affichage figurent sur leur site internet, pour promouvoir les bons gestes à adopter sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

Dans cette dynamique, la Plaine des Palmistes s'engage activement en faveur du **développement durable** : dans le cadre du plan « 1 million d'arbres » mené avec le Département de la Réunion, la valorisation de la biodiversité de la commune s'intensifie grâce à des actions concrètes. La plantation d'espèces endémiques et adaptées au territoire permet de renforcer la résilience des écosystèmes et de favoriser la préservation du patrimoine naturel local.

La commune a également réduit notablement les usages phytosanitaires de pesticides, préservant ainsi la qualité des sols et de l'eau (**ANNEXE 17**).

Deux stations de recharge pour véhicules électriques ont été mises en place, et des stations pour vélos électriques sont projetées dans les zones stratégiques du territoire. Une pépinière dédiée à la biodiversité est gérée par le service municipal.

La commune participe au programme **CHENE 5**, témoignant de sa volonté de contribuer à des dispositifs de préservation environnementale.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours pour installer un système de bagagerie automatisée dans un local situé en Cœur de Ville. Ce service, pensé pour le dépôt temporaire de bagages, permettra de faciliter la visite des lieux. L'installation de caméras de surveillance est envisagée afin de garantir la sécurité des utilisateurs, notamment car le site devra être accessible 24h/24.

La préservation du cadre naturel et le développement urbain de la Plaine des Palmistes s'accompagnent d'initiatives visant à garantir un cadre de vie sain et agréable. La qualité de l'air, la gestion des déchets et les infrastructures sanitaires sont autant de facteurs qui contribuent au bien-être des habitants et des visiteurs. Ces engagements traduisent la volonté de la commune d'offrir un environnement propre et structuré, en parfaite harmonie avec ses ambitions touristiques et écologiques.

La municipalité de La Plaine des Palmistes est engagée en faveur de la biodiversité et de la préservation de l'environnement. Un service lui est d'ailleurs dédié ①. Ce dernier a notamment créé un jardin botanique ②. La zone, nettoyée a été replantée avec des espèces endémiques et indigènes dans le cadre du plan "Un million d'arbres", impulsé par le Département de La Réunion.

Des visites organisées avec le Parc national de La Réunion permettent de visiter la zone naturelle d'intérêt écologique de la commune ③. La Plaine des Palmistes dispose d'un environnement exceptionnel et verdoyant ④.



8

PROPRETÉ

HYGIÈNE, ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET GESTION DES DÉCHETS



La commune est équipée de plusieurs installations sanitaires accessibles au public, dont certaines sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le tri sélectif est aisé. En collaboration avec l'intercommunalité CIREST, la commune assure par ailleurs une communication claire et actualisée sur les points et les modes de collecte des déchets.



Dans l'ensemble, la qualité de l'air est correcte, mais les personnes sensibles doivent rester vigilantes quant à leur exposition aux particules fines et au dioxyde d'azote. Les autres polluants sont à des niveaux excellents, ce qui est positif pour la santé publique.

Un aperçu des critères relatifs à l'hygiène, aux équipements sanitaires et à la gestion des déchets révèle des efforts significatifs en matière de santé publique et de confort des usagers. **L'Agence régionale de santé (ARS)** effectue régulièrement des contrôles sur la qualité de l'eau potable. Les résultats sont favorables pour la commune de la Plaine des Palmistes, garantissant une eau conforme aux normes de santé publique, offrant ainsi une ressource fiable et de qualité aux résidents et visiteurs (**ANNEXES 18**).

La commune met à disposition plusieurs **installations sanitaires** réparties en divers lieux. Parmi elles, les toilettes de la mairie, accessibles par l'entrée de l'extension à l'arrière, via la rue de l'église, comprennent une toilette adaptée aux **personnes à mobilité réduite (PMR)**. On trouve également des sanitaires sur la place du marché forain. Les installations situées sur le site de la Pyramide et du Bras des Calumets, intégrées au projet PIVE de La Plaine des Palmistes, seront remises en service. Par ailleurs, la municipalité envisage la création de deux stations de camping-cars équipées de sanitaires écologiques, judicieusement placées afin d'accueillir les visiteurs dans des conditions optimales.

La gestion des déchets constitue une priorité pour La Plaine des Palmistes, qui a signé une convention avec l'éco-organisme

ALCOME, permettant d'installer 7 cendriers et 69 éteignoirs dans des lieux stratégiques adaptés aux flux touristiques. En complément, les équipements de collecte des déchets sont répartis à travers la commune et comprennent des dispositifs dédiés pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages, le verre, et les biodéchets.

En collaboration avec l'intercommunalité **CIREST**, la commune assure une communication claire et actualisée sur les points et les modes de collecte des déchets, facilitant ainsi l'information pour les habitants et les visiteurs. Ces initiatives démontrent une volonté forte de promouvoir un environnement sain et accueillant, tout en sensibilisant à de bonnes pratiques environnementales.

Avec son accent sur le développement durable, La Plaine des Palmistes poursuit son engagement en élargissant son infrastructure écologique. Les stations de recharge pour véhicules électriques, déjà en place seront complétées par des projets visant l'installation de dispositifs pour vélos électriques. Ces efforts, conjuguant propreté, durabilité, et confort des usagers, renforcent l'attractivité et le rayonnement de la commune.

Assurer un cadre de vie agréable passe non seulement par une gestion efficace de l'hygiène et des déchets, mais aussi par une politique de sécurité renforcée. La Plaine des Palmistes met en place des dispositifs adaptés pour garantir la tranquillité et la protection de ses habitants et visiteurs. À travers des actions préventives et une coordination efficace des acteurs de la sécurité, la commune s'engage à maintenir un environnement serein et sécurisé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception en préfecture : 03/07/2025

9 VIVRE SEREIN

SÉCURITÉ

La sécurité publique est un enjeu majeur pour La Plaine des Palmistes, notamment en matière de sécurité routière, de prévention de la délinquance et de gestion des risques liés à l'afflux de touristes.

Afin de garantir une coordination efficace et une prévention renforcée, la commune est dotée d'une Police Municipale (PM) composée de 3 agents (1 Brigadier-Chef principal et 2 Brigadiers), appuyés par une agente administrative. Les agents ayant qualité d'Agents de Police Judiciaire Adjointes (APJA), assistent les officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la Gendarmerie et le Maire dans la mise en œuvre de ses pouvoirs de police, notamment sur les questions de tranquillité, salubrité, et sécurité publique (**ANNEXE 19 et 20**).

Un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** est en cours d'élaboration pour coordonner et renforcer les actions de prévention de la délinquance, notamment en lien avec la présence des touristes et l'accroissement du flux de visiteurs.

Le Pôle Sécurité, relocalisé depuis 2021, regroupe la **PM, 5 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** et **un agent administratif**, assurant une permanence quotidienne en période scolaire. Motorisée, la **PM** effectue des patrouilles régulières et veille à la bonne application des réglementations routières. Les **ASVP** jouent un rôle essentiel en sécurisant les abords des écoles, en encadrant les traversées piétonnes et en assurant une présence active chaque dimanche sur les Marché Forain et lors d'événements ponctuels tels que la Fête des Goyaviers, pour ne citer qu'elle.

Le **centre de supervision urbain (CSU)** permet une surveillance en direct grâce à **24 caméras** réparties principalement dans le centre de la commune. Les agents peuvent effectuer des relectures sur réquisition d'un OPJ. Une extension du dispositif est en cours d'étude pour renforcer la couverture et la réactivité sécuritaire.

Une **convention signée avec la gendarmerie** permet d'améliorer la coordination des interventions, le partage



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de rétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Le pôle de sécurité regroupe la Police municipale, cinq ASVP et un agent administratif.



d'informations et l'optimisation des réponses aux incidents. Cette convention est essentielle dans le cadre de l'afflux touristique, notamment pour prévenir les vols à la roulotte et les atteintes à la tranquillité publique dans les sites de randonnées.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est mis à jour annuellement avant la saison cyclonique, garantissant une organisation efficace en cas de crise et définissant les mesures de prévention et de secours. En complément, un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** sensibilise la population aux risques et aux consignes de sécurité essentielles en cas de danger.

Ainsi, la commune met en œuvre une stratégie globale pour assurer la sécurité des habitants et des visiteurs, tout en renforçant les dispositifs de surveillance et de prévention adaptés aux défis locaux.



Vidéosurveillance et forces de Police municipale assurent une surveillance

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025



Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est en cours d'élaboration.

ANNEXES DU DOSSIER

SUR CLÉ USB FOURNIE

ANNEXE 1

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ANNEXE 2

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2207 : CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE

ANNEXE 3

CARTE D'ORGANISATION DES PÔLES ÉCOTOURISTIQUES

ANNEXE 4

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE

ANNEXE 5

HÉBERGEMENTS RÉFÉRENCÉS PAR L'OTI EST

ANNEXE 6

TABLEAU CALCUL HÉBERGEMENTS (AVEC AUTRES ONGLETS DE JUSTIFICATION)

ANNEXE 7

ARRÊTÉ N° 3537 – CLASSEMENT EN CATÉGORIE 1 DE L'OTI DE L'EST

ANNEXE 8

BIT – DEMANDE STATION CLASSÉE

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

ANNEXE 9

LISTE DES COMMERCES DE LA COMMUNE

ANNEXE 10

LISTE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA COMMUNE

ANNEXE 11

PROJET DE PÔLE SANTÉ

ANNEXE 12

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SITES SPORTIFS DE LA PLAINE DES PALMISTES

ANNEXE 13

DOCUMENT D'URBANISME - PADD

ANNEXE 14

PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

ANNEXE 15

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ANNEXE 16

SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS

ANNEXE 17

VALIDATION CHARTE D'ENGAGEMENT PROGRESSIF ÉCOPHYTO

ANNEXE 18

POTABILITÉ EAU SECTEUR 1ER VILLAGE – 2ND VILLAGE ET BRAS PITON

ANNEXE 19

FLYER D'INFORMATION ASVP

ANNEXE 20

BILAN D'ACTIVITÉ 2024 - ASVP

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM03-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

STATION^{DE} TOURISME

DOSSIER DE CANDIDATURE



Le ravin glisse entre mille replis
Un bassin bleu, satin froissé de plis.
Zébré de raies d'argent sous mille trames.
Dort, ridelé, parmi les cryptogames.

Sous la verdure au léger friselis.
Lancé si haut sur le lac lazulite.
Un pont rustique, étroit, bouge, palpite.

Les mimosas, tous bercés en plein ciel.
Fondent l'azur et l'or loin du rivage.
Sur les parois, la riche flore étage
Son verdoisement pailleté de soleil.

La fleur sourit de son regard vermeil.
Le polytrich pend aux abords, l'herbe y nage.
L'abeille puise, en la beauté sauvage.
Dans le calice empli le futur miel.

Et l'on s'assied parmi le paysage
Pour contempler les rives dans le ciel.

LE BRAS PITON
MARC-HENRY PINOT